



**LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER**

FACTURE N° 6060223

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

CONTRAT 13324
N/REF : 7/06/2026 1H38 C:004800 I:40845
V/REF : Contrat N°013324 du 01/07/2024

**SDC LES TULIPES
C/O RHONE SAONE HABITAT
10 AVENUE DES CANUTS
69120 VAULX EN VELIN**

IMMEUBLE : LES TULIPES (Cop)
26/32 REYNAUD
69800 ST PRIEST

Vaulx en Velin, le 03 Juin 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N26 A 32 REYNAUD -
MOTIF : REDEVANCE DU 1ER SEMESTRE
Donneur d'ordre : Mme L. GELOT

ENTRETIEN DU POSTE ET POMPE DE RELEVAGE EP

- POMPAGE ET NETTOYAGE DE LA STATION DE RELEVAGE COMPRISE AVANT CHAQUE PASSAGE (LE CAMION HYDRO CUREUR DEVRA ETRE ADAPTE A LA TYPOLOGIE DE L'INSTALLATION).
- POMPAGE ET NETTOYAGE D'UN DEGRILLEUR (SI STATION RELEVAGE EST EQUIPEE)
- TRANSPORT/EVACUATION DES DECHETS EN CENTRE AGREE (FACTURATION EN SUS AU TARIF EN VIGUEUR LE TRAITEMENT DES DECHETS)
- VERIFICATION COMPLETE ELECTROMECHANIQUE DES POMPES.
- CONTROLE DES ISOLEMENTS ET AMPERAGE MOTEUR
- CONTROLE DES REGULATEURS DE NIVEAU
- VERIFICATION VISUELLE DES DEBITS DE POMPES
- VERIFICATION DE L'ETANCHEITE DES CANALISATIONS DE REFOULEMENT
- VERIFICATION DES CLAPETS
- VERIFICATION ROUE HYDRAULIQUE
- REAMORCAGE DES POMPES SI NECESSAIRE
- VERIFICATION DU COFFRET DE COMMANDE ET CONTACTEUR
- VERIFICATION DE L'ETANCHEITE ELECTRIQUE DES POMPES, BOITES DE DERIVATION ET/OU DE JONCTION, BOITIER DE COMMANDE
- CONTROLE ET VERIFICATION DU BON FONCTIONNEMENT DE L'ENSEMBLE
- ETABLISSEMENT D'UN RAPPORT DE VISITE

1 FOIS/AN

ENTRETIEN DU POSTE ET POMPE DE RELEVAGE EU/EV

- POMPAGE ET NETTOYAGE DE LA STATION DE RELEVAGE COMPRISE AVANT CHAQUE PASSAGE (LE CAMION HYDRO CUREUR DEVRA ETRE ADAPTE A LA TYPOLOGIE DE L'INSTALLATION).
- POMPAGE ET NETTOYAGE D'UN DEGRILLEUR (SI STATION RELEVAGE EST EQUIPEE)



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6060223

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

- TRANSPORT/EVACUATION DES DECHETS EN CENTRE AGREE
(FACTURATION EN SUS AU TARIF EN VIGUEUR LE TRAITEMENT DES DECHETS)
- VERIFICATION COMPLETE ELECTROMECHANIQUE DES POMPES.
- CONTROLE DES ISOLEMENTS ET AMPERAGE MOTEUR
- CONTROLE DES REGULATEURS DE NIVEAU
- VERIFICATION VISUELLE DES DEBITS DE POMPES
- VERIFICATION DE L'ETANCHEITE DES CANALISATIONS DE REFOULEMENT
- VERIFICATION DES CLAPETS
- VERIFICATION ROUE HYDRAULIQUE
- REAMORCAGE DES POMPES SI NECESSAIRE
- VERIFICATION DU COFFRET DE COMMANDE ET CONTACTEUR
- VERIFICATION DE L'ETANCHEITE ELECTRIQUE DES POMPES, BOITES DE
DERIVATION ET/OU DE JONCTION, BOITIER DE COMMANDE
- CONTROLE ET VERIFICATION DU BON FONCTIONNEMENT DE L'ENSEMBLE
- ETABLISSEMENT D'UN RAPPORT DE VISITE

4 FOIS/AN

OBSERVATION :
LES POMPES PRESENTES EN LOCAL CHAUFFERIE NE SONT PAS INCLUES DANS LE
CONTRAT

FACTURATION : la redevance sera facturée en deux fois, les 1er Juin
et 1er Décembre de chaque année et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1})$$

P' : Prix révisé H.T.
P : Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1 : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la daite d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' : dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/07/2025

Prix de base du contrat : 1370,00

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 06/2024	Valeur :	140,3
	Mois de l'indice de révision	: 06/2025	Valeur :	144,6



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6060223

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
0,50	Entretien Postes/Pompes Relev.Eu/Eu/Ep R_A		1405,62	702,81
	TOTAL H.T.			702,81
	T.V.A. a 10,00%			70,28
	TOTAL T.T.C.En EURO			773,09

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.